

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Joseph LEES	à	Madeleine COIG
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

REÇU

le -5 FEV. 2015

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 150129-14-DEV-

PARC D'ACTIVITES DU GABARN

VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE MP SUD SAS

M. LACRAMPE rappelle que lors de la dernière séance du 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a été informé des discussions en cours avec la Société MP SUD SAS qui envisageait d'acquérir des terrains sur le Parc d'Activités du Gabarn afin d'étendre son activité (ces terrains acquis par notre collectivité en 2007 avaient été estimés par les domaines au prix de 7.00 €/m²).

Il s'agissait de formaliser une première vente portant sur une superficie totale de 10 986 m² qui devait être suivie, à terme par l'acquisition de terrains supplémentaires.

Or, la Société MP SUD SAS vient de nous informer qu'elle souhaitait concrétiser son option d'achat.

L'acte notarié, qui sera établi par les SCP notariales de Maître FORTIN pour MP SUD et de Maître FABRE pour la CCPO, portera donc sur les parcelles cadastrées D 534, 537, 540, 542, 532 pour

une superficie totale de 31 263 m², vendue au prix de 12.00 € HT le m², soit un total de 375 156 € HT (TVA sur marge : 31 263 €), soit TTC 406 419 €.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VEND** à la Société MP SUD SAS, les parcelles de terrain du parc d'activités du Gabarn sus-indiquées, représentant une superficie agrégée de 31 263 m², pour un montant total de 375 156 € HT, soit 406 419 € TTC.
- **MISSIONNE** la SCP FABRE sise 9 rue Alfred de Vigny à Oloron Sainte Marie (64400) pour représenter les intérêts de la CCPO dans la conclusion de cette affaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte en la forme authentique

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

REÇU

le - 5 FEV. 2015

Suivent les signatures

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Affiché le

Le Président



Daniel LACRAMPE